Calendrier prévisionnel de l'alternance 2026-2028

Sous réserve d'accréditation et de modification de maquette

Diplôme National d'Œnologue - 1e année

Date de début de formation	:	17/08/2026
Date de fin de formation	:	31/08/2028
Nombre d'heures de formation sur site	:	966
Nombre d'heures de formation à distance	:	0
Durée totale de formation en heures	:	966

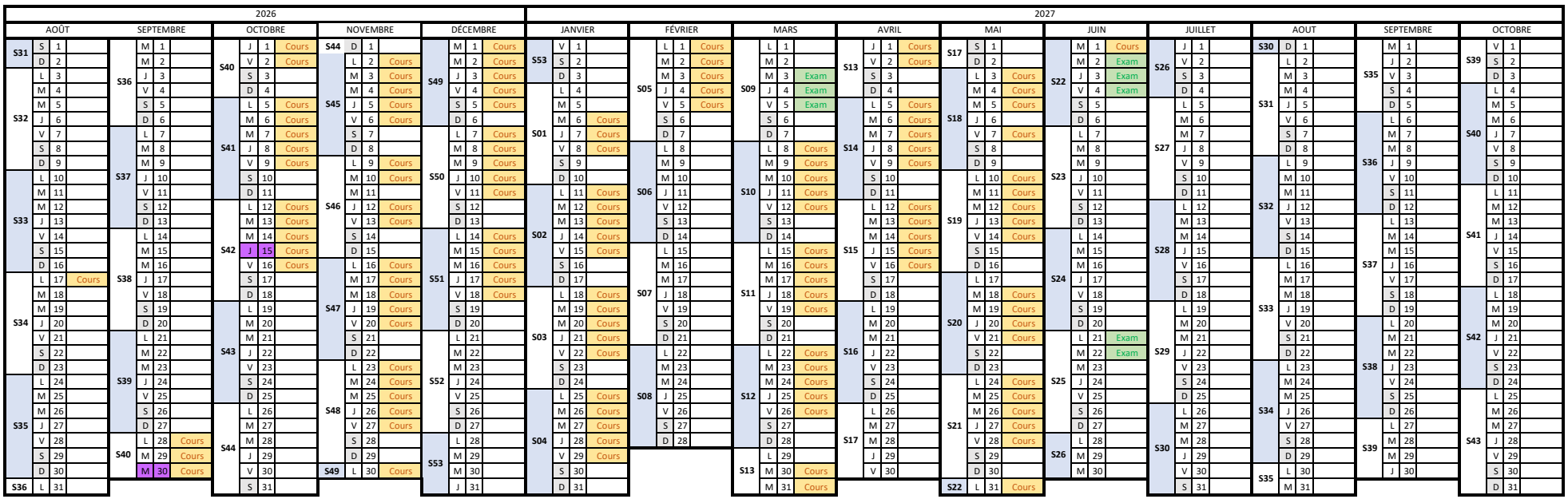

	Périodes dans la structure d'accueil
Cours	Période à l'URCA
Exam	Examens
Sout	Soutenance
	Présentation des aides aux apprentis de 13h00 à 14h00 selon la disponibilité de l'apprenti. Replay disponible pour les contrats tardifs.
	Fin de formation

Document non contractuel

13/04/2026

Le travail hebdomadaire dans la structure d'accueil de l'étudiant-alternant doit être égal à celui indiqué sur son contrat. Les droits aux congés sont identiques à ceux des salariés de droit commun. Ils dépendent du Droit du Travail, de la convention collective ou des règles propres à la structure d'accueil.
Pour préparer ses examens, l'apprenti a droit à à un congé supplémentaire de cinq jours ouvrables (cf article du code du travail L6222-35). Ce congé, qui donne droit au maintien du salaire, est situé dans le mois qui précède les épreuves.
Le contrat de professionnalisation prévoit également ces 5 jours pour révision mais non rémunérés sauf en cas de dispostion conventionnelle. Lorsque l'étudiant-alternant n'est pas en cours, il doit être en entreprise durant la période de son contrat.
Durant la deuxième année du DNO, l'arrêté national encadrant le Diplôme National d'œnologue prévoit une unité d'enseignement à mobilité (une semaine de cours) nécessaire pour valider le diplôme. Cette unité est dispensée par les six centres délivrant le DNO (Bordeaux, Dijon, Montpellier, Reims et Toulouse). Elle implique donc le déplacement des étudiants dans le centre dispensant l'unité d'enseignement choisie. La semaine dédiée à cette UE devant faire l'objet chaque année d'un consensus dépendant des calendriers pédagogiques des six centres, nous ne pouvons pas exclure que celle-ci soit placée dans une période préalablement prévue en entreprise

Calendrier prévisionnel de l'alternance 2027-2028

Sous réserve d'accréditation et de modification de maquette

Diplôme National d'Œnologue - 2e année

Date de début de formation	:	17/08/2026
Date de fin de formation	:	31/08/2028
Nombre d'heures de formation sur site	:	966
Nombre d'heures de formation à distance	:	0
Durée totale de formation en heures	:	966

| 2027 | | |